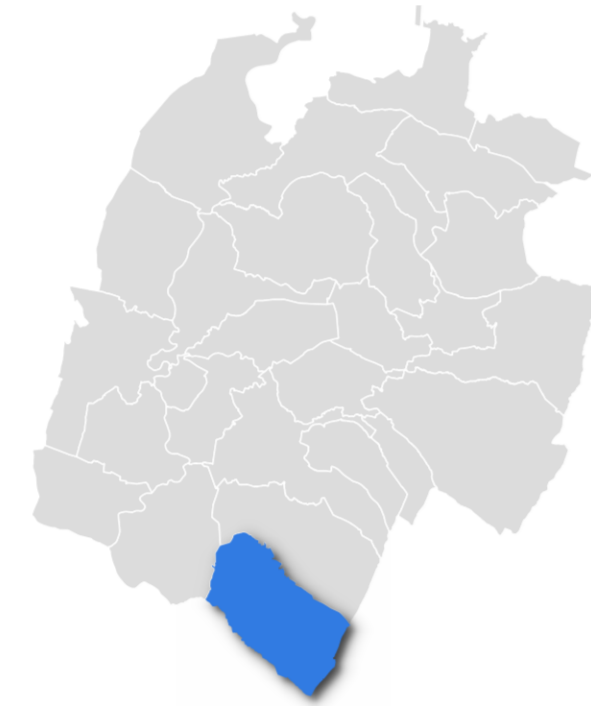




Commune de THOIRIA

Annexes



Echelle : 1/6500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES INSTITUTEES EN VERTU
DES ARTICLE L. 1321-2 ET R. 1321-13 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (type AS1)

Caplage d'eau potable
◆ PRV

SERVITUDE RESULTANT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RIQUES NATURELS PREVISIBLES ETABLIS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU D'UN DOCUMENT
VALANT PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 562-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (type PM1)

Zone 2 - PPR Vouglans-Nord
Zone 3 - PPR Vouglans-Nord

BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER
■ Soumis au régime forestier

Informations complémentaires
■ Parcelles
■ Bâlis
■ Clivellière
■ Surfaces en eau
■ Cours d'eau
■ Routes

Liste du patrimoine

Liste des captages

Usage	Nom captage	Commune	Date DUP	DUP
PRV	LA FRAITE	THOIRIA	2014-06-12	no_doc

